

Commune de LONG

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2025**DEPARTEMENT DE LA
SOMMEARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 18 juillet 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE

David PERTUÉ qui a donné pouvoir à Nadia GUILBERT

Olivier FERREZ

Etaient absents :

Xavier HENRY

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation :

Le 18 juillet 2025

Date d'affichage :

Le 23 juillet 2025

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire rappelle que le chalet « Le Paradis » a été loué du 15/11/2023 au 28/02/2025 à Monsieur LESERT Nicolas.

Il indique que des reliquats de loyers sont impayés sur la période du 15/11/2024 au 28/02/2025 pour un montant total de 352 €. De plus, le terrain était très encombré et a dû être débarrassé par les employés communaux. Par conséquent, la caution n'a pas été rendue.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de garder la caution versée d'un montant de 370 € pour apurer les loyers impayés et le reste à titre compensatoire.

DELIBÉRATION N° 52/2025

Encaissement d'une caution

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET

